



CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE DES PÉDIATRES-PODOLOGUES MIDI-PYRÉNÉES

Ordinalement Vôtre

ISSN 2112 - 2148

Sommaire

- Analyse des pratiques professionnelles et DPC : les inscriptions 2012 p 2
- Informations importantes sur vos correspondances avec le CROPP p 2
- Transferts de dossiers 2012 p 3
- Cessations d'activité p 3
- Commission de conciliation p 3
- Rappel important p 3
- Elections des conseils régionaux : appel à candidature p 4

EDITORIAL

N° 1 - Mars 2012

Chères Consœurs, Chers Confrères,

En ce début d'année 2012, nous terminons l'enregistrement de tous les dossiers pour finaliser vos inscriptions définitives au tableau de l'Ordre et être prêts pour le nouveau répertoire des professions de santé (RPPS).

L'année sera marquée par un mois de mai « électoral ». Votre devoir civique s'appliquera aussi pour les élections ordinales régionales. Chacune des régions renouvelle la moitié de ses élus. Dans notre région, 7 postes sont à pourvoir (3 titulaires et 4 suppléants).

Alors c'est le moment de penser à vos candidatures. Devenez acteur en participant à l'évolution de notre profession (guichet unique, cabinet secondaire, modification des études, développement

professionnel continu, protocole de sécurité...).

C'est par votre engagement ordinal que vos idées innovantes et vos critiques constructives feront avancer notre profession.

En devenant Conseiller Régional, vous participerez à un travail d'équipe, vous pourrez aussi défendre vos points de vue et connaître au plus près les avancées de notre institution.

Nous comptons sur vous pour vous mobiliser massivement et vous exprimer en votant

Ne restez pas dans votre coin, la profession a besoin de vous !

Confraternellement
Jean-Pierre ROBLES

Infos pratiques

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE DES PÉDIATRES-PODOLOGUES MIDI-PYRÉNÉES



Coordonnées GPS:
N 43° 36.787'
E 1° 23.382'



CROPP MIDI-PYRENEES
13 bis Impasse de la FLAMBERE
31300 TOULOUSE
Tél/Fax: 05 34 51 97 74
email : contact@midi-pyrenees.cropp.fr
M^{me} Séverine DA CRUZ
secrétaire administrative
N° de SIRET: 494 120 033

Lundi 8h00 - 16h00
Mardi 8h00 - 16h00
Mercredi 8h00 - 12h00
Jeudi 8h00 - 16h00
Vendredi 8h00 - 15h00



ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES ET DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU (DPC) : LES INSCRIPTIONS 2012

Dans notre région, la constitution de nouveaux groupes d'analyse des pratiques professionnelles s'annonce pour cette année.

Après une première session organisée en 2010 où s'est exprimé un fort engouement des professionnels, cette nouvelle approche pour les pédicures-podologues d'appréhender leur quotidien à l'aide d'outils d'analyse de la pratique fournis par la HAS (Haute Autorité de Santé) refait parler d'elle.

Entièrement financés par l'ONPP, ces groupes de travail garderont leur principe de gratuité pour les professionnels désirant s'y inscrire.

Dans le cadre du DPC rendu obligatoire pour tous les professionnels de santé par la parution des décrets au Journal Officiel de janv.2012, chaque pédicure-podologue se doit annuellement, de suivre un programme associant formation continue et analyse des pratiques. En attendant une mise en place effective sur le terrain d'organismes de formation agréés pour satisfaire à cette obligation (courant 2013...), des dérogations pour l'année 2012 seront délivrées.

Les pédicures-podologues qui participent en 2011 et en 2012 à des actions de formation continue sont réputés avoir satisfait à l'obligation annuelle prévue par

le présent décret au titre de chacune de ces deux années. S'ils souhaitent faire valoir ces actions, ils adressent leurs justificatifs de formation, selon le cas, à l'employeur, au conseil de l'ordre.

Les pédicures-podologues qui participent à un seul programme de développement professionnel continu en 2011 ou en 2012 satisfont à leur obligation, par dérogation à l'article R. 4382-2, au titre de ces deux années. www.onpp.fr/formation/436.html

Les attestations délivrées par le CNOPP à l'issue du travail effectué par les participants en groupes d'analyse des pratiques permettront de remplir l'obligation de DPC.

Les professionnels inscrits en 2010 n'ayant pas pu suivre de programme seront contactés. Pour les autres, une fiche d'inscription est disponible en ligne <http://www.onpp.fr/formation/evaluation-pratiques-professionnelles.html> ou bien par courrier en faisant la demande à votre CROPP.

Pour Midi-Pyrénées, Mme Annette Nabères confie l'encadrement des groupes d'analyse à M. Guillaume Brouard (Facilitateur Limousin 2010). Il la rejoint également à la coordination nationale de l'EPP.

INFORMATIONS IMPORTANTES SUR VOS CORRESPONDANCES AVEC LE CROPP

Afin de limiter les délais d'acheminement de votre courrier et les risques d'égarement de celui-ci, veuillez à bien adresser vos plies à :

Conseil Régional de l'Ordre des Pédicures-Podologues Midi-Pyrénées
13 bis impasse de la Flambère
31300 TOULOUSE

A noter également la **suppression définitive** du numéro de fax.



CHANGEMENTS DEMOGRAPHIQUES DANS NOTRE REGION

Transferts de dossiers 2012

Venant de Bourgogne

Amandine LEMAIRE s'est inscrite dans notre région en date du 9 janvier 2012 pour exercer à CUGNAUX (Haute-Garonne).

Quittant notre région

- Magali LECLERCQ, remplaçante dans l'Ariège, part pour la région Ile-de-France/DOM-TOM en date du 13 octobre 2011.

- Marie MASMONTET, remplaçante dans l'Aveyron, part pour la région Aquitaine en date du 24 octobre 2011.

- Marion BOUYSSOU, remplaçante dans le Lot, part pour la région Ile-de-France en date du 4 décembre 2011.

Cessations d'activité

— ROIT-LEVEQUE Sylvie
a cessé son activité au 31 septembre 2011

— SINDALI Maïté
a cessé son activité au 10 novembre 2011

— GANTET David
a cessé son activité au 3 novembre 2011

— LE TURDU Myriam
a cessé son activité au 31 décembre 2011

— ELHARRAR Hervé
a cessé son activité au 1er décembre 2011

— JARROUSSE Catherine
a cessé son activité au 16 décembre 2011

Commission de Conciliation

Depuis ce début d'année 2012, il y a eu **une** réunion de la commission de conciliation entre un Pédicure-Podologue et un Patient.

Conciliation NON réussie.

RAPPEL

Nous vous sollicitons une fois de plus afin que vous nous adressiez à la lecture de ce bulletin (et afin d'éviter des courriers ou des appels téléphoniques longs et fastidieux) **les pièces manquantes** citées ci-dessous et vous en remercions d'avance :

- photocopie de la carte d'identité recto-verso*,
- numéro de Sécurité sociale*,
- numéro SIRET pour chaque cabinet, principal et secondaires,
- diplôme si cela n'est pas déjà fait (y compris si nous ne disposons que de l'attestation d'inscription au répertoire ADELI, valable seulement un an après l'obtention du diplôme),
- bail professionnel ou commercial du cabinet et/ou justificatif de jouissance des locaux,
- RCP de l'année en cours,
- ordonnance,
- factures attestant du plateau technique ou tableau d'amortissements,
- photos d'identité si cela n'est pas déjà fait.

(*) documents qui n'ont jamais été demandés, d'où la nécessité de les envoyer de toute façon.

La délivrance de votre Carte Professionnelle de Santé-CPS passe par la réception de l'ensemble de ces pièces.



« Ordinalement Vôtre » : les fiches pratiques

Fiche n°3 : 03/2012

ELECTIONS 2012

L'ELECTION REGIONALE

Début janvier à mars 2012 :

Publication des appels à candidatures et sièges à pourvoir.

23 mars 2012 :

L'Ordre National envoie un courrier d'appel à candidatures.

Du 23 mars au 31 mars 2012 :

Affichage de la liste des électeurs effectifs dans la région Midi-Pyrénées (Inscrits au Tableau de l'Ordre et à jour de leur cotisation).

31 mars :

Clôture de la liste des votants.
(Les électeurs ont eu une semaine pour vérifier leur inscription et corriger les éventuelles erreurs).

25 avril 2012 à 18 h :

Clôture des dépôts de candidatures.

7 mai 2012 :

Envoi du matériel de vote aux électeurs.
(listes, professions de foi, bulletins nominatifs, enveloppes de vote sur place et par correspondance, etc.)

Du 10 mai au 25 mai 2012 :

Vote par correspondance.

Du 25 mai 2012 de 11 h à 13 h :

Vote au siège du CROPP Midi-Pyrénées.

25 mai 2012 :

Dépouillement et communication des résultats.

Fin juin-début juillet :

Elections des nouveaux bureaux, des commissions en régions.

Septembre 2012 :

Election des chambres disciplinaires de première instance.



« Ordinalement Vôtre » : les fiches pratiques

Fiche n°3 : 03/2012

ELECTIONS 2012

L'ELECTION NATIONALE

Avril 2012 :

Le CNOPP annonce dans le « Repère n°20 » et sur le site www.onpp.fr la tenue des élections nationales par correspondance.

29 mai 2012 à 18 h :

Clôture des dépôts de candidatures signées avec AR au CNOPP : sont éligibles tous les Pédicures-Podologues inscrits au tableau de l'Ordre depuis au moins 3 ans (29 juin 2009) et à jour de cotisation.

Avant le 15 juin 2012 :

Réception par les élus régionaux titulaires du matériel de vote.

29 juin 2012 à 10 h :

Clôture de la réception au CNOPP des bulletins de vote des élus régionaux titulaires.

29 juin 2012 :

Dépouillement et communication des résultats (dans « Repères » et les bulletins régionaux)

7 septembre 2012 :

Election du nouveau bureau de l'Ordre National

